



# Orange expérimentera l'arrêt de la téléphonie classique dès 2017

Crédits : kingjon/iStock



Début 2017, Orange lancera l'arrêt de la téléphonie classique (RTC) dans 14 villes du Finistère. Pour l'opérateur, le but est de débiter la fermeture du réseau dès la mi-2021, en basculant toute la téléphonie sur Internet.

Le réseau téléphonique commuté (RTC), déployé dans les années 70, vit ses derniers moments. Orange et l'Etat préparent activement sa mise au placard, après

plus de 40 ans de bons et loyaux services. À compter de fin 2018, l'opérateur historique **arrêtera d'ouvrir de nouvelles lignes** téléphoniques classiques (fin 2019 pour Numéris), avant la fermeture progressive des lignes à partir de la mi-2021.

## Une expérimentation de deux ans à partir de 2017

La vente de lignes RTC se poursuivra donc encore pendant deux ans, alors qu'Orange affirmait avant l'arrêter dès la fin 2017. Un an de sursis qu'exploitera l'opérateur historique pour se préparer. Il vient d'annoncer le lancement d'une expérimentation de l'arrêt de la téléphonie classique dans 14 communes du Finistère, dont Concarneau. Cette zone a été choisie pour la représentativité de son parc de clients, qu'ils soient grand public ou professionnels.

« Dans cette zone, tous les opérateurs qui le souhaiteront pourront tester en avance de phase des offres de substitution aux services de téléphonie fixe traditionnelle et aux services Numéris/RNIS » explique Orange, qui débutera l'expérimentation de la création de nouvelles lignes tout-IP à partir de début 2017 pour deux ans. Délai à partir duquel il commencera à arrêter la commercialisation de nouvelles lignes RTC, donc.

Dès début 2018, l'entreprise expérimentera aussi la création de multi-lignes en VoIP pour remplacer Numéris. En clair, les comptes professionnels pourront commencer à migrer des lignes fixes avec qualité de service renforcée vers des lignes professionnelles tout-IP. L'ensemble des lignes RTC seront ensuite migrées vers le tout-IP (logiquement sur fibre) à une date qui reste à définir avec l'ARCEP et les autres opérateurs.

## Une concertation avec le régulateur

Selon Orange, cette opération fait partie de son programme « all-IP », préparé avec l'ensemble des acteurs du marché. Pour rappel, **en février**, l'ARCEP annonçait le lancement de travaux multi-latéraux avec tout le secteur, pour anticiper au mieux l'arrêt du RTC. À cette occasion, l'ARCEP indiquait qu'Orange doit prévenir cinq ans à l'avance ses partenaires de l'arrêt du réseau commuté dans une zone.

Quelques difficultés restent tout de même, avant tout les lignes qui dépendent explicitement du réseau téléphonique classique. Le cas s'était d'abord présenté lors de la tentative de migration vers la fibre de l'ensemble de la ville de Palaiseau où des lignes cuivre ont dû être conservées pour des services qui ne pouvaient pas migrer simplement, comme des systèmes d'urgence ou d'alarme.

Ces problèmes sont connus et étaient même largement signalés **dans le rapport Champsaur**, sur le passage du cuivre à la fibre, qui a donné naissance au principe de « zone fibrée ». La finalité étant d'éteindre le réseau cuivre classique (qui accueille le RTC, l'ADSL et le VDSL) dans les prochaines années, par plaques géographiques.